

Exposition photos 2023 « Troupeau de bâches »

Article 1 – Une exposition photos est organisée à Vitrac (Cantal) par l'association Culture et Patrimoine à Vitrac en Châtaigneraie de juillet à septembre 2023 dont le thème est « **Duo insolite** ».

Article 2 – La participation à l'exposition est ouverte à tous les photographes, amateurs ou professionnels ayant acquitté les frais d'inscription d'un montant de 10 €. Chaque participant peut proposer au maximum deux photos.

Article 3 – La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site Internet de la commune de Vitrac - www.communevitrac-cantal.fr - pour toute personne manifestant son intention de participer.

L'inscription est confirmée par l'envoi de la fiche renseignée au plus tard le 30 avril 2023 à l'adresse suivante : **culturepatrimoine15@gmail.com**

Article 4 – Les photos seront présentées en extérieur, à Vitrac, sur des supports dénommés bâches de **100 cm x 150 cm** de côté. L'orientation (**paysage ou portrait**) est à la convenance du photographe en respectant la contrainte précédemment décrite.

Article 5 – L’auteur donne un titre à ses photos s’il le souhaite et fournit toute information qu’il juge utile. Autant que possible le photographe porte sur la photo son nom et le titre donné au cliché. A défaut ces informations seront portées par les organisateurs.

Article 6 – L’impression des photos est obligatoirement faite par l’association. Les fichiers sont transmis soit par Wetransfer, soit par Grosfichiers.

Dans tous les cas le poids de chaque photo ne doit pas être **inférieur à 3 MO ni supérieur à 40 MO**.

L’adresse mèl de réception est la suivante :

culturepatrimoine15@gmail.com

L’impression des photos se fera après réception d’un chèque établi à l’ordre de l’association Culture & Patrimoine à Vitrac en Châtaigneraie. **Pour une bâche, le montant est de 30 €, pour deux bâches il est de 50 € (inscription de 10 € comprise).**

Article 7 – A l’issue de l’exposition les photos seront à la disposition de leur auteur à Vitrac.

Article 8 – S’agissant d’une exposition se déroulant en extérieur l’association décline toute responsabilité quant aux éventuelles dégradations pouvant survenir.

Article 9 – En s’inscrivant les participants garantissent à l’organisateur qu’ils sont propriétaires de la photographie, que leur photographie ne porte pas atteinte à l’image de tiers et qu’ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière la photographie ne doit pas comporter d’éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

Article 10 – L’inscription vaut acceptation du présent règlement. Son non-respect entraîne de facto le retrait de l’œuvre proposée par l’auteur.

Association Culture & Patrimoine à Vitrac en Châtaigneraie

Lamartinie 4 - 15220 Vitrac

tél 04 71 43 54 46